

Ecoparlement des jeunes : Compte rendu séance 1

Les présents : Daniel Bolsilia (COA), Clément Forjanic (2TISEC), Cédric Rodeze (2TISEC), Tristan Boniface (2TISEC), Julien Devincher (2GO), Vincent Tricquenaux (C1SED), Mathis Thiry (C1IT), Chloé Lintruisier (C1SED), Ousmane Thielle (C1PAR), Michèle Roussel (ESP), Leila Mermet

Accord utilisation photo : oui pour tous excepté Vincent Tricquenaux

Ce qu'on a fait, appris, constaté :

1. Faire connaissance, qualités et compétences de chacun
2. Définir l'Ecoparlement : « se rencontrer pour parler, d'écologie, d'économie, d'environnement » « Donner son avis, s'écouter, s'exprimer, débattre, faire des propositions d'amélioration, faire comprendre et toucher des personnes, les autres élèves »
3. Les notions qui nous parlent :
 - Porter attention aux autres, à leurs besoins
 - Prendre conscience des atteintes à la nature, à la biodiversité, mais aussi à ses richesses, au bien être que la nature apporte.
 - Se demander si à cause de la pollution on doit mettre la nature « sous cloche »
 - S'indigner face à des comportements irrespectueux : jeter ses déchets au sol
 - Etre choqué par le gaspillage alimentaire, ou par les consommations d'énergie inutiles
 - Se questionner : qui pollue le plus, chacun à un niveau individuel ? Les entreprises, industries ?

Ce sont les 3 piliers du Développement Durable : **Environnement - Economique - Social**. Ils reposent sur la gouvernance (s'écouter, échanger, parler ensemble pour décider). C'est le but de l'Ecoparlement !

1. Commencer à comprendre la gestion des déchets et à débattre :
 - Apports volontaires ou collectes en porte à porte pour les particuliers : matières recyclables et ordures ménagères résiduelles (OMR = ce qui reste et qui n'est pas recyclable)
 - Entreprises et lycées doivent faire appel à des sociétés spécialisées qui facturent le service (problème des refus de bennes si erreur de tri, perte de temps, perte d'argent)
 - Sur le territoire de Senlis, les OMR sont incinérées. D'autres collectivités pratiquent la méthanisation ou l'enfouissement technique.
 - Les communes vont mettre en place un paiement des OMR au poids, c'est la redevance incitative (moins il y a de déchets à incinérer ou à enfouir, moins on paie)
 - 594 kg de déchets par an et par habitants soit 1.6kg par habitant et par jour
 - 37 millions de tonnes de déchets par an pour tous les habitants
 - 31 millions de tonnes de déchets issus du BTP de France

- Les artisans/entrepreneurs sont responsables de leurs déchets de chantier
- Certains déchets des ateliers sont toxiques, d'autres pas (à approfondir)

Ce qu'on a proposé, décidé, voté : Rien ce n'était pas le but de cette première rencontre.